ÇA M'INTERESSE A MARCHAIS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Retour sur la neige, la dernière fois c'était en 2010

AVRIL 2018

LE MOT DU MAIRE

Maire depuis dix ans , il est temps de faire un bilan de notre gestion de la commune. C'est sous la forme d'un tableau commenté que nous allons observer l'évolution des dépenses et des recettes de notre commune.

Les dépenses sur 10 ans

DATE	Dép courantes	Dép Salaires	Dép gestion	Ch.financières	Dép TOTALE
	Chap 011	Chap 012	Chap 65	Chap 01 et 67	
2008	57 483	91 605,00	63 188,00	0	212 276
2009	47 766	73 829,00	89 020,00	0	210 615
2010	55 203	64 886,00	81 509,00	13 712	215 310
2011	59 745	68 720,00	129 250,00	0	257 715
2012	66 447	83 069,00	139 790,00	90 038	379 344
2013	63 314	105 199,00	87 165,00	54 493	310 171
2014	73 339	100 652,00	85 569,00	63 012	322 572
2015	65 642	99 061,00	79 646,00	45 341	289 690
2016	56 229	105 457,00	80 425,00	44 517	286 628
2017	64 344	108 538,00	81 977,00	40 965	295 824

Chapitre 011 :

Les dépenses à caractères générales ont peu augmentées : 700 euros par an soit 0,3% d'inflation des dépenses.

Chapitre 012 :

Les dépenses salariales ont été maitrisées avec une augmentation de 2500 euros soit 1,2 % d'inflation par an

Chapitre 65,01 et 67

Les charges financières et de gestion ont doublé (contribution à l'Etat) sur 10 ans de 63 000, elles sont passées à 122 000 € soit une augmentation de 12000 euros par an soit 5 % par an.

Les Recettes Sur 10 ans

	Taxes	Dotation Etat	Rev. Loc	Rev. Imm.	TOTAL	invst
	Chap.73	Chap. 74	Chap. 70	Chap. 75		
2008	240 404	143 949,00	24 913,00	15 339,00	426 269	213 993
2009	182 375	343 699,00	26 622,00	13 778,00	579 421	368 806
2010	246 089	113 855,00	34 037,00	14 216,00	421 302	205 992
2011	233 707	135 486,00	27 333,00	27 487,00	438 126	180 411
2012	261 379	112 548,00	65 967,00	29 973,00	558 631	179 287
2013	240 114	108 879,00	74 867,00	31 376,00	492 775	182 604
2014	248 361	105 774,00	32 177,00	38 196,00	467 463	144 891
2015	251 091	98 725,00	31 293,00	30 754,00	425 263	135 573
2016	322 163	78 751,00	38 006,00	32 700,00	676 610	389 982
2017	243 441	58 161,00	28 191,00	25 746,00	401 832	106 008
		résultat bénéficiaire sur les 10 ans:				**2 107 547**

Chapitre 73
Nous n'avons pas augmenté les taxes durant ces 10 années ce qui n'a pas modifié les recettes qui sont passées de 240 000 à 243 000 euros.
Chapitre 74
La dotation de l'Etat diminue d'année en année de 144 000 en 2008 nous recevons 58 000 € en 2017. Avec la suppression de la taxe d'habitation l'avenir du budget des communes n'est pas serein.
Chapitre 70 et 75
Les revenus des biens communaux ont augmenté et sont passés de 40 000 en 2008 à 53 000€ en 2017. Avec la création de 5 appartements au 12 et 37 grande rue nous espérons une augmentation supplémentaire des revenus communaux de 25 000 euros par an.

Malgré cet avenir un peu sombre pour nos recettes , il faut observer que durant ces 10 années la commune a pu réaliser un résultat positif de 2 100 000 euros qui nous a permis d'investir durant cette période et de pouvoir avancer dans les travaux réalisés actuellement.

Le Maire,
Gérard Gaigne

ANIMATIONS

Le foyer des jeunes organise un loto le samedi 31 mars 2018

Résultat du concours de belote organisé par le club du 3ème âge le dimanche 25 février.
Sur les 12 équipes en compétition, 2 jeunes de Moncornet, David et Aurélien ont remporté le concours.

SIRTOM

SIRTOM du Laonnois, Faubourg de Loeuilly 02000 LAON
T.03 23 26 80 00 Fax. 03 23 26 80 01
La taxe ménagère n'augmentera pas et restera à une moyenne de 86 € par presonne.

CHAMPAGNE PICARDE

Ecrire ou téléphoner à la CHAMPAGNE-PICARDE
Communauté de Communes de la CHAMPAGNE PICARDE
2, route de Montaigu -02820 Saint-Erme. Tél. 03 23 22 36 80.

SYNDICAT SCOLAIRE

Ecole maternelle :
16, rue Crémont, 02350 Liesse Notre dame Tel :03 23 22 26 89
Ecole élémentaire :
16, place Jeanne d'Arc 02350 Liesse Notre Dame Tél : 03 23 22 20 14

SYNDICAT DES EAUX DE COUCY LES EPPES
Adresse : 45, rue de la mairie 02840 Coucy les Eppes Tél :03 23 24 85 71
mail :synd.eaux.coucyleseppes@orange.fr

INFORMATION COMMUNE

Carte Nationale d'Identité, Passeport, carte grise, permis de conduire

Désormais il faut faire ses démarches en ligne, 7j/7 et 24h/24. Je gagne du temps, jene me déplace plus.

Un seul site pour tous vos démarches : **www.ants.gouv.fr**

1) **Faire son passeport ou sa carte d'identité**

Il faut se rendre à la mairie de Sissonne
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS au **03 23 80 07 24**
Pour gagner du temps (environ 30 minutes) , faites une pré-demande enligne sur https://passeport.ants.gouv.fr/ et créez votre espace.

Pièces à fournir

-2 photos récentes
-un justificatif de domicile de moins d'un an
-l'ancienne carte d'identité ou passeport périmés(si périmés depuis plus de 2 ans il faut votre acte de naissance de moins de 3 mois)
- pour les enfants mineurs : pièce d'identité des 2 parents
- pour les enfants mineurs de parents divorcés ou séparés il faut le jugement de la garde d'enfant
-pour les passeports un timbre de 86 €
_pour les cartes d'identité gratuit sauf si perte ou vol 25 €.

Besoin d'aide

Des médiateurs sont à votre disposition :

a) Dans les points d'accès numériques dans les préfectures et sous-préfectures de 8h45 à 12 h.
b) B)dans les maisons de services au public pour nous à Saint Erme

2) **Duplicata de permis de conduire, immatriculation**

Comment faire ma demande ? Exemple : refaire une carte grise

Vous suivez les étapes suivantes :

1. Je possède déjà un compte, je m'identifie à l'aide de l'identifiant et du mot de passe de celui-ci, puis je me connecte sur le site ;

2. Je ne possède pas de compte :

- je me connecte via FranceConnect en utilisant un compte existant : impots.gouv.fr, ameli.fr (assurance maladie) ou idn.laposte.fr ;

- je crée un compte usager :

- une fois les champs ci-dessus

renseignés, je clique sur « créer mon espace » ;

- je dois cliquer sur le lien afin d'activer mon compte ;

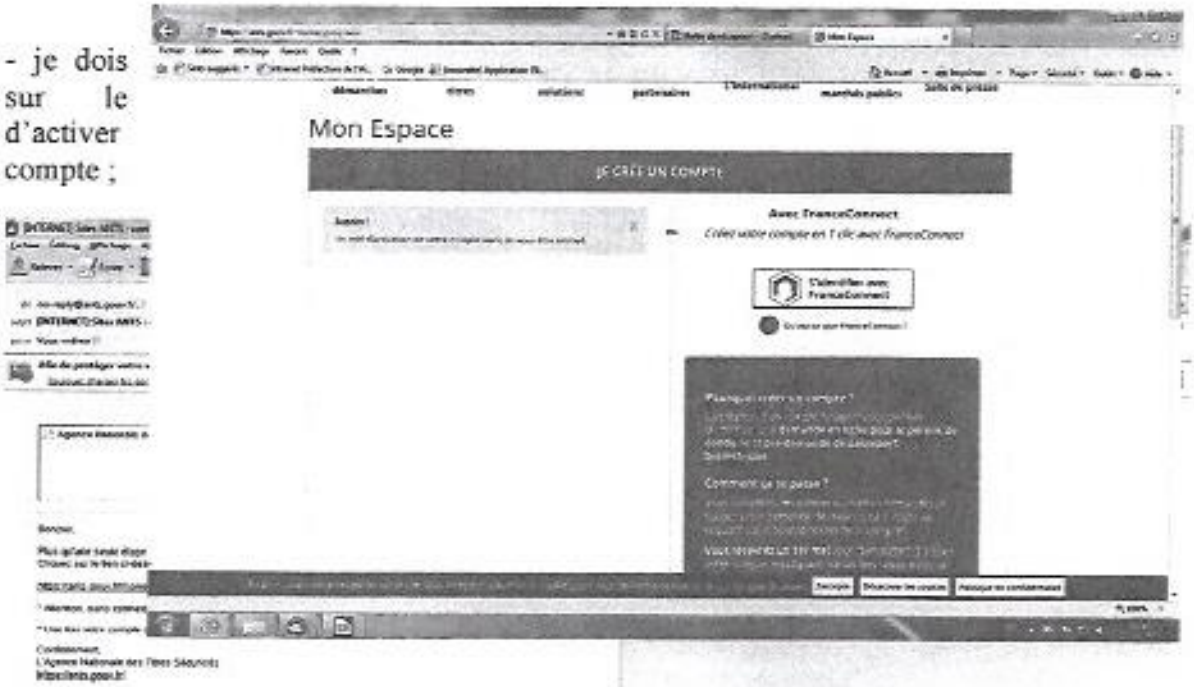

- je me connecte à l'aide de mon mot de passe précédemment créé ;

j'accède à la page suivante :

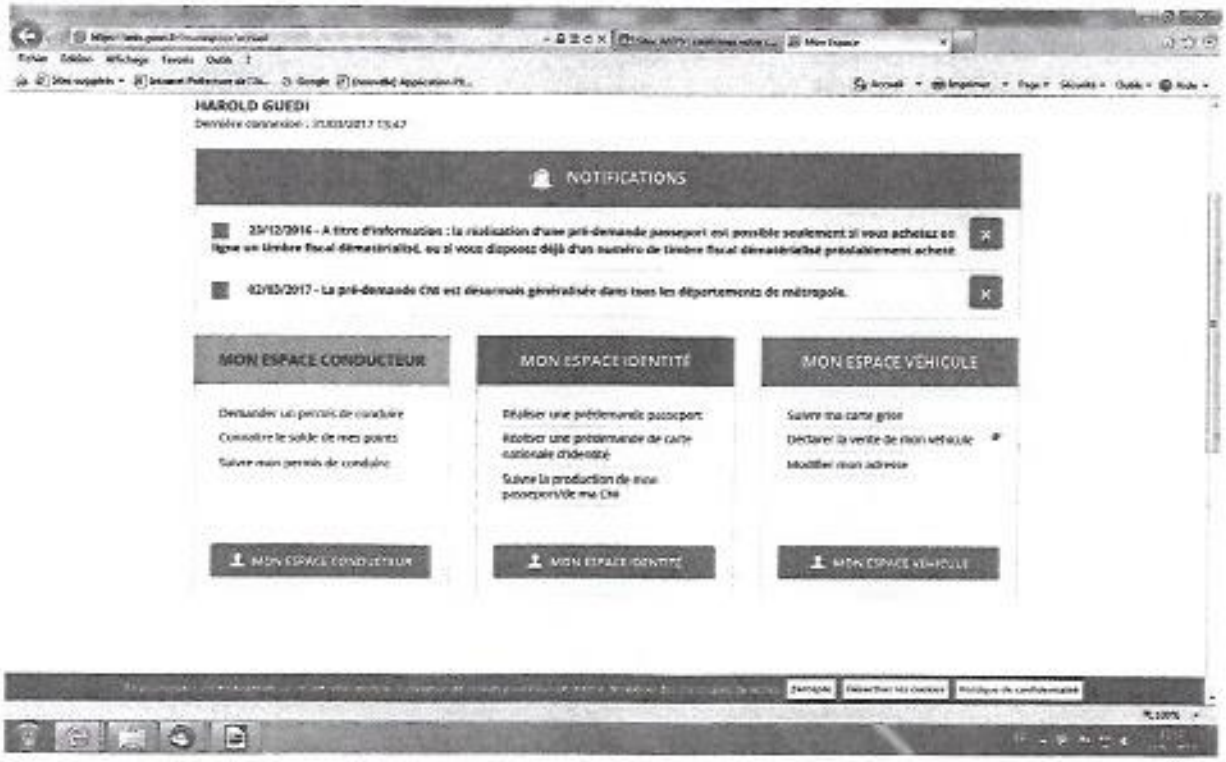

- je clique sur « mon espace véhicule » puis je choisis : **« je souhaite refaire ma carte grise suite à perte, vol ou détérioration »** ;

- si vol, je dois au préalable faire une déclaration à la police ou la gendarmerie,

- si perte, je fais ma déclaration de perte directement en ligne sur ce site

- je renseigne le numéro d'immatriculation du véhicule et le code confidentiel (figurant sur le courrier d'envoi du précédent certificat d'immatriculation à mon domicile) ;

- j'imprime le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande ;

- je suis l'avancement de ma demande grâce à mon espace, et à des notifications par mail et SMS.

La TNT
Rappel :Les fréquences de la TNT changent le 27 mars 2018
Renseignez vous sur le site : recevoirlatnt.fr

INFORMATIONS LIBRES

Comprendre les taxes habitation
Vous possédez du bâti et du non bâti : vous êtes imposable suivant certains critères.
Sont toutefois exonérés de taxes :
_ Les constructions nouvelles de moins de 2 ans
_ Les titulaires de l'allocation de solidarité
_ Les redevables âgés de plus de 75 ans si leurs revenus sont inférieurs à 10 708 euros(+ 2708 € par demi part supplémentaire).
A partir de 2018 votre taxe d'habitation va diminuer durant 3 ans.
30 % en 2018 ; 60 % en 2019 et la totalité en 2020.
Mais attention votre revenu fiscal doit être inférieur à 77 000 €.

Conservatoire de Picardie
Une sortie est organisé sur Marchais le 9 juin à 15 heures devant la mairie de Marchais.
Le thème :les plantes du terroir et leurs propriétés médicinales.
Pour participer à cette sortie , il faut s'inscrire à la mairie **avant le 15 avril**.
Il ne reste plus qu'une dizaine de places à ce jour.

Et pour conclure
C'est un objet à trouver :

Cet objet est du genre masculin , tout le monde en possède au moins un , c'est une pièce que l'on trouve sur de nombreuses machines-outils ; seul, c'est aussi un outil à part entière, certain peintre réalise des tableaux avec cet outil…

Dernière minute
Samedi 24 mars 2018, l'Association des Parents d'élèves du collège organise un loto. Celui-ci aura lieu à partir de 20 heures à l'Espace Culturel de Sissonne.

zzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzz **C'était il y a cent ans** zzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzz

A propos du cimetière communal.

Au début de 1918, les Allemands réquisitionnèrent un caveau inoccupé du cimetière pour y déposer provisoirement un cercueil. Les allemands avaient un cimetière militaire derrière la dernière maison à gauche en sortant vers Sissonne. Pourquoi donc avoir agi ainsi ? Il s'agissait certainement du corps d'un homme important ou d'un officier haut gradé qu'on avait déposé là en attendant de pouvoir le rapatrier en Allemagne. On ne le saura jamais. Toujours est-il que le propriétaire du caveau, M. Froment-Houde, n'apprécia pas cette occupation. Il fut très en colère et ne voulant plus de ce lieu qui avait abrité un Allemand, il demanda au Maire, dès la libération, de lui octroyer un autre caveau. Ce qui lui fut accordé !

¤¤¤¤¤¤

A propos « d'étrangers », le cimetière communal a vu trois autres soldats inhumés au milieu des civils. C'était après la libération de Marchais et c'étaient des Italiens. Le premier, soldat inconnu du régiment Italien libérateur entrant dans le village le 13 octobre fut tué devant le presbytère par un allemand affolé alors que les Italiens avaient décidé de ne pas combattre dans le village. Les deux autres ont été tués dans les derniers combats du repli derrière les marais.
Le corps de l'un ne sera retrouvé que 2 mois après sa mort, près du Mont d'Isle.

¤¤¤¤¤¤

Les dates de décès postérieures à la libération de Marchais demandent quelques éclaircissements.
Dans les carnets du commandant De Chomereau qui a libéré Liesse le 15 octobre, on peut lire que : « les armées françaises s'arrêtent à Liesse jusqu'au 4 novembre. L'ennemi est replié derrière le marais, à une portée de canon. Il faut laisser le temps à nos troupes de s'organiser pour repousser les Allemands au-delà de Chivres, Bucy et Pierrepont et surtout, d'être en mesure de prendre la ligne Hundig.
Le 31 octobre l'infanterie allemande est particulièrement nerveuse. De 3 h 30 à 4 h 30, il y a de nombreux tirs de toxiques sur l'ancien moulin de la Montinette, l'ermitage et le bois de Liesse.
Le 1° novembre, les marais sont inondés ! Le 2 novembre on subit des tirs de représailles d'obus à l'arsine sur Liesse, aux abords de l'église et du cimetière.
Pour les italiens, arrêtés à Marchais, il en est de même: les derniers allemands réfugiés dans le fortin de « l'Espérance » et cachés derrière des pill-boxes garnis de mitrailleuses disposés dans les marais au nord-est du village, empêchent tout déplacement des italiens en se débarrassant de leur stock de munitions. »
C'est dans ce contexte que 3 italiens vont trouver la mort et seront inhumés à Marchais